



# LIVRET D'ACCUEIL ALSH I GHUVANNALI 6/12 ANS

*Association ADMR I Ghjuvannali – Ancien groupe scolaire 20170 CARBINI*



## 1. Présentation de l'association

Les conditions de fonctionnement font l'objet du présent règlement. Ce service est sous la responsabilité de l'association ADMR I Ghjuvannali à Carbin.

Il répond aux besoins des familles en considérant avant tout l'enfant. Dans cet esprit, l'association permettra à celui-ci de s'épanouir et de s'exprimer à travers le jeu et les activités spécialement pendant les temps extra scolaires.

L'accueil de loisirs est une entité éducative habilitée par la La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) soumise à une législation et à une réglementation spécifique. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. La structure n'est pas seulement un lieu de garde, c'est un lieu où les enfants grandissent en s'amusant, s'impliquent dans la vie du centre, s'organisent, construisent ensemble,

expérimentent et mettent en pratique des apprentissages. L'association ADMR I Ghjuvannali de type loi 1901 est dirigée par un bureau composé de bénévoles :

Des parents bénévoles peuvent se joindre à l'équipe lors des diverses sorties ou manifestations.

Seules les familles adhérant à l'association peuvent l'utiliser. L'accueil de loisirs est situé à l'adresse suivante : Ancien Groupe Scolaire- 20170 CARBINI.

Les partenaires sont :

- La DRAJES
- La CAF
- La MSA
- La Collectivité de Corse
- La commune de Carbini, qui a porté le projet
- La fédération ADMR de Corse du Sud

2. Notre projet éducatif et pédagogique revêt plusieurs objectifs et la totalité du projet est consultable en libre accès dans les locaux de l'ACM :

La socialisation de l'enfant :

- L'enfant sera capable de s'intégrer dans un groupe.
- Il sera capable de faire un choix dans un collectif.
- Il sera respectueux des règles de vie (rangement, locaux, matériels, environnement...)
- Il sera capable de respecter les différences de chacun d'être tolérant.
- A travers une séance de patinoire par exemple, l'enfant sera capable de partager un moment de détente collectif.
- Le respect mutuel à travers la connaissance des différences et l'intégration social pendant les différentes sorties.

Faire découvrir:

- Découverte de nouveaux jeux : L'enfant sera capable de reconnaître les différentes règles de jeux de société, de les appliquer en groupe, de respecter les jeux (apprentissage du rangement, en prendre soin)

Développer l'esprit de coopération :

- L'enfant sera capable d'accepter la participation des autres dans une activité collective.

- Il sera capable de s'entraider pour réussir et de s'organiser (préparatifs individuels et/ou en groupe pour un projet)

Favoriser la créativité:

- L'enfant sera capable de réaliser un travail soigné et précis, de travailler son geste et soigner son écriture à travers des activités manuelles sur les thèmes choisis
- A travers l'atelier culinaire : L'enfant sera capable d'assimiler les apports de la recette et de l'appliquer, de prendre du plaisir dans la fabrication et la préparation d'un gâteau.
- A travers l'atelier créatif : l'enfant sera capable de fabriquer un objet en relation avec les thèmes proposés.

Développer la motricité fine, la coordination des gestes:

- L'enfant sera capable de manipuler diverses matières et différents matériaux pour créer sa propre réalisation (assemblage, découpage, collage, peinture diverse...) pour une réalisation individuelle soit avec un support de base ou avec sa propre imagination.
- En fabriquant de nouvelles réalisations

Assurer la sécurité physique, affective et sanitaire de l'enfant :

- En respectant la législation en vigueur (groupes de piétons.)
- Etre vigilant sur l'hygiène de base de l'enfant.

Respecter le rythme et les besoins de l'enfant :

- En proposant des temps calmes et libres (coins : lecture, jeux de société, dessins...)
- En acceptant « la non activité passagère».
- En proposant des activités physiques, sportives et récréatives.
- Etre en mesure de répondre aux besoins affectifs de l'enfant.
- Tenir compte des propositions de l'enfant par rapport au groupe (dans la mesure du possible) : l'enfant est acteur et pas simple consommateur.

S'éveiller, s'informer, échanger, créer, imaginer, inventer, prendre du plaisir en s'amusant et en partageant

### 3. L'encadrement

Selon la réglementation en vigueur, l'équipe d'animation sera composée:



- d'une directrice Alina THELEN
- d'une animatrice, Livia CECCARELLI

#### 4. La journée de l'enfant

Elle se déroule de 8h30 à 17h.

Un planning est établi à chaque période de vacances par l'équipe d'animation. Ce projet prévoit des temps d'animations libres (jeux de société, coloriage, jeux collectifs ...), des temps d'animations dirigées (activités manuelles, sportives, atelier cuisine ...) des temps de repos (lecture de contes, sieste pour les petits...), des sorties (accrobranche, découverte de la montagne ...).

Des activités sont proposées comme des arts manuels pour stimuler et développer la dextérité, de l'éveil corporel afin d'apprivoiser son corps, de l'expression artistique, des bricolages, des sorties...

Voici quelques exemples :

- Atelier modelage (pâte à sel, pâte à modeler, argile...)
- Atelier peinture, papier
- Atelier théâtre, cinéma, expression corporelle, chant, danse...
- Atelier nature : découverte de l'environnement, de la forêt
- Atelier sport : initiation et découverte de nouveaux sports et de l'esprit d'équipe
- Coin calme, lecture, jeux de société
- Coin jeux d'imitation et de construction (poupée, dînette, marchande, petites voitures, kaplas, légos ...)
- Activités extérieures
- Grands jeux
- Sports collectifs,

Des sorties seront également prévues et correspondront dans la mesure du possible avec les thèmes choisis et aux projets en cours.

Des personnes extérieures interviendront ponctuellement afin de permettre la découverte d'autres professionnels et d'artistes. Tout ceci en rapport avec les thèmes abordés et les objectifs pédagogiques fixés dans le projet d'animation.



Pour rappel, les activités proposées seront fortement en lien et basées sur ces 3 atouts :

- la connaissance du patrimoine bâti et naturel
- le déploiement des sports de pleine nature
- l'imbrication de la langue corse dans les usages quotidiens

**Une journée type :**

**8h30** : Accueil échelonné des enfants, échanges avec les parents, jeux libres surveillés.

Début de l'animation :

**9h00** : appel, échanges entre enfants par groupes d'âges (forum, chants, jeux etc),

**Vers 9h30** : activités par groupes et par tranches d'âges (adaptées en fonction du besoin de l'enfant),

**Vers 11h45** : rangement de la salle, du matériel utilisé. Passage aux toilettes, lavage des mains.

Temps calme : En fonction des besoins de chacun, (lecture individuelle, écoute musicale, récit d'une histoire...).

**12h - 13h** : Repas : les enfants qui déjeunent au centre sont pris en charge par les animateurs et conduits à la salle de restauration ; les autres enfants repartent chez eux .

**13h15 - 14h** : Temps calme (lecture, jeux de société)

**A partir de 14h** : reprise des activités (manuelles, jeux, etc) par groupes

**15h45**: rangement de la salle, du matériel utilisé. Passage aux toilettes, lavage des mains,

**Vers 16h00** : goûter par groupe d'âges ou goûter collectif suivant l'occasion (anniversaire, réalisation du goûter etc.),

**17h0 - départ des enfants**: transmissions avec les parents, échanges.

## 5. Adhésion

Les parents doivent adhérer à l'association ADMR I Ghjuvannali lors de l'inscription (une seule adhésion par famille et par année). La cotisation annuelle est de 5 euros. Elle est révisable chaque année par le Conseil d'Administration de l'association.

## 6. Inscription



L'inscription se fait à la journée. Sauf attestation médicale, les journées et repas sont modifiables jusqu'au vendredi de la semaine précédente par mail (alsh.carbini@fedea.admr.org /ctarsitano@fedea.admr.org ou par téléphone : 06 24 41 55 43 ou 06 88 49 26 19). Au delà, les journées et repas resteront dus et facturés. Le programme de la semaine suivante vous sera envoyé tous les jeudis. Lors de l'inscription, les parents remplissent un dossier.

Ce dossier comprend :

- la fiche d'identification
- la fiche sanitaire de liaison
- le bulletin d'inscription et de présence précisant les dates
- l'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle couvrant l'enfant
- l'attestation de quotient familial CAF
- L'adhésion à l'association sous forme de chèque de 15 €
- le mandat de prélèvement SEPA avec le RIB à fournir

Merci de nous fournir à l'enfant :

- un chapeau
- une gourde
- une tenue de rechange
- 

#### Article 7 : Participation financière

Le prix de la journée est calculé en fonction du quotient familial.

Le prix tient compte des différentes aides financières versées à l'association :

- la prestation de service versée par la CAF et/ou la MSA
- la subvention sur fonds propres de la DRAJES
- la participation de la Collectivité de Corse
- la participation de la communauté de communes de l'Alta Rocca
- la participation de la mairie de Carbini

Un tarif différent est appliqué pour les communes extérieures à Carbini et dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs.

#### VACANCES SCOLAIRES : Tarifs Journaliers

VACANCES SCOLAIRES : Tarifs Journaliers		
Quotient Familial CAF	Enfant vivant à l'année en Alta Rocca	Autres Communes

De 0 à 199	3 €	10€
De 200 à 380	6,5 €	15 €
De 380 à 799,99	8,5 €	15 €
de 800 à 1099,99	9,5 €	16 €
de 1100 à 1330	11 €	16 €
supérieur à 1330	14 €	17 €

TARIF DEGRESSIF: 2ème enfant = -10%/3ème enfant = -20%

Une participation supplémentaire est demandée pour les repas (3€) et peut être demandée suivant la nature des sorties extérieures et les repas.

Pour les ressortissants MSA, les familles doivent fournir au centre les attestations fournies par la MSA.

Le remboursement des journées réservées n'est effectué que sous deux conditions:

- Présentation d'un certificat médical
- Absence de l'enfant durant tout le séjour.
- Délai de prévenance respecté (le vendredi précédent la semaine d'inscription)

L'adhésion annuelle ne peut en aucun cas, être remboursée.

